

17 JAN. 2023

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

EPIC Tourisme Mellois En Poitou
Extrait du registre des délibérations

Comité de direction
14 décembre 2022

Date de convocation : 08/12/2022	Présents : 8
Nombre de membres en exercice : 15	Représentés : 4
Quorum (présents) : 8	Votants : 12

L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, à dix-huit heures, en application de l'article R. 133-6 du code du tourisme, le comité de direction, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion à l'office de tourisme à Melle, sous la présidence de Monsieur Nicolas RAGOT, président.

Etaient présents et absents :

Membres titulaires	Présent	Représenté par	Exc	Abs	Membres suppléants	Présent	Exc	Abs
Collège des élus								
ARCHIMBAUD Guénaëlle	x				BARRÉ Daniel			x
BALLAND Cyril		BINET F			BERTHONNEAU Frédéric		x	
BINET Frédérique	x				CHARPENTIER Patrick			x
BLANCHET Philippe		SUIRE C			GRIFFAULT Sylvain		x	
BRILLAUD Chantal	x				MORIN Patrick			x
BRUNET Sylvie		RAGOT N						
KOHLER Marie		BRILLAUD C						
RAGOT Nicolas	x							
SUIRE Cathy	x							
Collège des professionnels								
CAILLON Eric	x				CASSINI Christine		x	
VILLENEUVE Véronique	x				GOODLIFFE Tess			x
WESCHAMBRE Raphaël				x	PINEAU Annick		x	
					VRIGNAULT Sylvie		x	
QUINTARD-MELOUKI Jacqueline	x				PIERRE Patrick		x	
ROMANO Guillaume			x					
FREREBEAU Christophe				x	BEDON Christine	x		

Cette délibération annule et remplace la délibération D2022_12_14-8 en date du 14/12/2022
 Motif: Erreur matérielle d'écriture

D2022_12_14-8B - Transfert des contrats des salariés de l'association à l'EPIC au 01/01/2023

Monsieur le président rappelle que les salariés de l'association Office de tourisme du Pays Mellois, en contrat à durée indéterminée au 31/12/2022, sont transférés à l'EPIC à compter du 01/01/2023.

Leur contrat de travail est transféré en l'état, sur un contrat de droit privé, et sur la base de la convention collective n° 3175 (IDCC 1909) des organismes de tourisme qu'appliquera l'EPIC.

Les salariées concernées:

- Héloïse CHAUDRON, conseillère en séjour et chargée de la promotion et de la communication
- Charlotte DECAMP, conseillère en séjour et chargée de la boutique et des relais d'information
- Lætitia PRECIGOU, conseillère en séjour et chargée de l'animation du réseau des acteurs

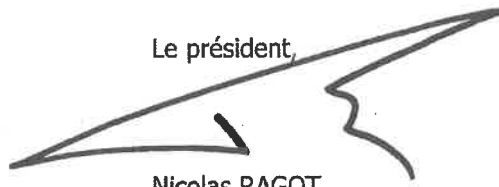
Les missions et l'activité de l'office de tourisme associatif se poursuivent avec l'EPIC au 01/01/2023.

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Comité de direction 14 décembre 2022 - D2022_12_14-8B

- acter le transfert des contrats des personnels précités de l'association Office de tourisme du Pays Mellois à l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou au 01/01/2023, ainsi que leurs conditions contractuelles d'emploi (rémunération, ancienneté, gratification, avantages acquis...) en application de la convention collective n° 3175 (IDCC 1909) des organismes de tourisme ;
- autoriser le directeur à signer tout document afférent.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Le président,

Nicolas RAGOT.